

Loi Pinel et LMNP

7h

Public concerné :

Toute personne qui travaille dans l'immobilier (agents immobiliers, gérants, directeurs, négociateurs, commerciaux, agents mandataires, vendeurs, VRP, consultants) et toute personne qui effectue de la prospection et/ou est amenée à développer, suivre et fidéliser une clientèle.

Mais aussi toute personne qui commercialise des actions ou des parts de sociétés immobilières (tout le personnel bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine). Également les salariés, demandeurs d'emploi ou toute autre personne en reconversion et qui souhaite travailler avec des entreprises publiques et privées afin de pouvoir obtenir des subventions de l'État ou des organismes collecteurs.

C'est également un gage de qualité pour se différencier et répondre à des demandes d'entreprises ou de particuliers.

Les informations pratiques :

Durée de la formation : 7 heures sur 1 journée

Prérequis : Aucun

Dates : à définir

Lieu : à définir

Modalités d'accès : à la signature de la convention

Tarif présentiel en Inter : 375 HT soit 450 TTC par personne

Tarif distanciel en Inter : 325 HT soit 390 TTC par personne

Tarif Intra de 1 à 8 pers : nous consulter pour obtenir un devis

Tarif Intra au-delà de 8 pers : nous consulter pour obtenir un devis

Objectifs de la formation :

- Maîtriser la Loi Pinel,
- Maîtriser les différents statuts de la location de meublé,
- Être en mesure de conseiller et orienter un investisseur,
- Être capable d'établir un audit de patrimoine.

Pour le public immobilier, bancaire et conseillers en gestion de patrimoine permet d'obtenir les heures de formation justifiant des compétences indispensables pour le renouvellement des cartes d'agent immobilier dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Cette carte est indispensable à l'exercice de l'activité d'agent immobilier, syndic, administrateur de biens, marchands de listes ainsi que le public bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine indépendants.



L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique entourée d'une équipe de professionnels vous permettant d'aborder toutes les situations de l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis 14 ans, diplômée de l'ICH (Institut de la Construction et de l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Évaluation sommative au travers d'un questionnaire tout au long de la formation

Évaluation de la formation par un QCM pour mesurer l'atteinte des objectifs avec un taux de bonnes réponses au minimum de 70%.

Évaluation à chaud par questionnaire sur le niveau de satisfaction.



Programme de la formation :

Formule :

- Présentiel / Distanciel
- Accessibilité : Pour les personnes en situation d'handicap, nous contacter.

Les + de la formation : Permet de valider les heures de formations obligatoires dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Méthode pédagogique :

- Pédagogie interactive : Exposés et exercices en sous-groupe, les études de cas peuvent être construites à partir des informations transmises par les participants. Tout au long de la formation des questions sont posées à l'ensemble des participants pour mesurer le niveau d'acquisition.

Jour 1

1) Tour de table

- Présentation du programme
- Tour de table
- Règles de vie
- Test de positionnement

2) Les fondamentaux de la fiscalité

- Les grands principes de la fiscalité
- Les différents revenus catégoriels
- La fiscalité des revenus fonciers
- La notion de taux marginal d'imposition
- Le déficit foncier
- Les techniques de défiscalisation
- La notion d'amortissement

L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique
entourée d'une équipe de
professionnels vous permettant
d'aborder toutes les situations de
l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis
14 ans, diplômée de l'ICH (Institut
de la Construction et de l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Évaluation sommative au travers
d'un questionnaire tout au long
de la formation.

Évaluation de la formation par un
QCM pour mesurer l'atteinte des
objectifs avec un taux de bonnes
réponses au minimum de 70%.

Évaluation à chaud par question-
naire sur le niveau de satisfaction.



Programme de la formation :

Les notions de rendement et de rentabilité

La société civile immobilière

L'impôt sur la Fortune Immobilière

Les plus-values immobilières

L'audit de patrimoine

3) La défiscalisation sous Loi Pinel

Les fondamentaux de la Loi Pinel

Les différentes évolutions

Les investissements concernés par la loi Pinel

Les engagements à respecter et les obligations de
l'investisseur

L'imposition des loyers

Les avantages fiscaux de la Loi Pinel

4) Le régime juridique et fiscal de la location meublée non professionnelle (LMNP)

Définition du meublé et du statut de loueur en meublé.

Le régime juridique de la location meublée

Les différentes formes de meublé.

Les régimes fiscaux du LMNP (Micro Bic ,BIC, régime réel)

La Taxe sur la Valeur ajoutée

La réduction d'impôt dans le cadre d'un CENSI - BOUVARD

5) Test d'évaluation des acquis

QCM

6) Bilan de la formation

Tour de table